

Actualisation - 2021

LA TOUR-DE-SALVAGNY

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C.5.1.1 Informations complémentaires

La Tour-de-Salvagny

- RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN : Relatif au système de distribution de chaleur qui permet un acheminement vers plusieurs usagers via un ensemble de canalisation à partir d'une production centralisée. Ce réseau peut s'appuyer sur des énergies renouvelables mais peut également en utiliser d'autres.

IDEX

11, rue Maurice Audibert

69800 SAINT PRIEST

 : **04 27 11 89 60**

NOTA : Pas d'obligation de raccordement à un réseau de chaleur pour les bâtiments existants, en cas de rénovation importante (extension de 30% de la surface habitable ou rénovation d'un bâtiment de plus de 1000 m² avec travaux portant sur l'enveloppe et les installations de chauffage, de ventilation ou d'éclairage par exemple) ou dans le cas d'une construction neuve, le bâtiment concerné doit obligatoirement se raccorder au réseau de chaleur existant si celui-ci fait l'objet d'un classement, si les bâtiments se situent dans le périmètre de développement prioritaire desservi par le réseau, et si le réseau de chaleur apporte un vrai plus environnemental.

C.5.1.1 Informations complémentaires

La Tour-de-Salvagny

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de La Tour-de-Salvagny, trois zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation. Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

Zone 1 : Bourg

Bourg médiéval fortifié, remparts, fossés. Eglise et cimetière du Moyen Age. La première mention de La Tour-de-Salvagny apparaît précocement dans le Moyen Age, en 970, dans le Petit Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay, sous la forme « in villa Selvaniaco ». La forme du nom a évolué au fil du temps : Salvagneu en 1249, La Tour de Salvagni en 1544, la Tour de Salvagy en 1625 et en 1793 Salvagny. Le bourg dépendait du Chapitre de l'Eglise de Lyon. La construction du rempart est attestée dans la première moitié du XIII^{ème} siècle. Il s'agit d'une petite enceinte octogonale. Des documents du XVII^{ème} siècle montre que les fossés existaient encore à ce moment-là. L'église tour est mentionnée pour la première fois en 1153. Dans la visite pastorale de 1469, il est noté qu'elle avait besoin de réparations. L'édifice est agrandi à plusieurs reprises au cours du XVIII^{ème} siècle. L'église médiévale fut détruite en 1870, du fait de sa vétusté. Une autre fut construite à partir de 1864, à un emplacement différent.

Zone 2 : Chapelle Sainte-Croix

Eglise du Haut Moyen Age. La chapelle Sainte-Croix est citée vers l'An Mil, dans le Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay. Il s'agit peut-être de la première église paroissiale.

Zone 3 : Aqueduc de la Brévenne

Le territoire communal est traversé d'ouest en est, par un ouvrage important de l'époque gallo-romaine : il s'agit de l'aqueduc de la Brévenne, qui présente un tracé de 4,7 km sur cette commune, principalement en chenal enterré.

***Annexe à l'arrêté modificatif N° DRAC_SRA_2015_12_04_015
(Arrêté modifié : N° N° 05-469 du 26 mai 2005)***